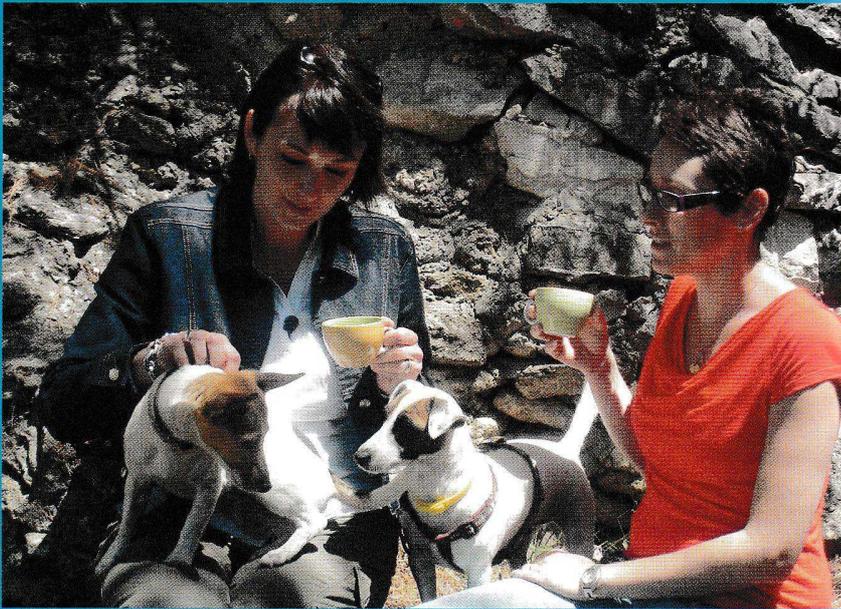


L'échange de garde entre particuliers



Les échanges entre particuliers sont aussi l'occasion de nouer de nouvelles amitiés !

L'échange de garde entre particuliers est une solution elle aussi toute jeune, qui présente l'avantage d'être la plus économique. Blandine Damour, fondatrice du site Animal Futé (www.animal-fute.com), explique que ce mode de garde surfe sur la tendance de « consommation collaborative », fondée sur l'échange de services. Le site, créé en avril 2012, compte ainsi déjà 2 500 propriétaires de chiens utilisateurs. Le principe de fonctionnement est simple : des personnes se rencontrent via le site et échangent leurs chiens pendant leurs périodes de vacances respectives. Il est ainsi possible de trouver une famille qui vit près de chez vous, qui a les mêmes contraintes que les vôtres, le même type de chien mais qui ne part pas en vacances en même temps que vous... Les seuls frais à prévoir pour bénéficier des services d'Animal Futé sont ceux de l'inscription sur le site (abonnement annuel de 30 €).

Recourir à cette solution nécessite néanmoins d'avoir un animal sociable qui puisse vivre avec un autre chien. Il faut de plus être prêt à assumer la contrepartie d'avoir un deuxième chien à la maison pendant quelques jours ou semaines. Enfin, et même si c'est vrai pour tous les autres modes de garde, l'anticipation est de rigueur. Blandine Damour reconnaît bien volontiers qu'il y a « surchauffe au mois d'août » et qu'il est indispensable de s'y prendre à l'avance ! Heureusement, Animal Futé compte parmi ses adhérents un certain nombre de retraités qui partent en vacances hors saison et sont donc prêts à accueillir en plein été un nouveau compagnon de jeux. Comme pour le petsitting, il est indispensable de rencontrer la famille d'accueil pour valider que vous partagez la même conception de la vie avec un animal, et que les chiens s'entendent bien. De plus, et même s'il n'y a pas de transaction financière, il est nécessaire de laisser une trace écrite de l'accord. Vous pouvez d'ailleurs formaliser cet accord directement sur le site et en quelques clics.